

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Montigny-le-Bretonneux

Introduction

Ce questionnaire comprend 20 points, en référence au manifeste déposé sur [https://municipales2020.parlons-velo.fr/e/Montigny-le-Bretonneux%20\(78180\)](https://municipales2020.parlons-velo.fr/e/Montigny-le-Bretonneux%20(78180))

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Ce plan est à construire en concertation avec les usagers et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) et en fonction des orientations du schéma directeur cyclable de SQY et du Plan Local de Déplacement de SQY.*

En ce qui concerne le budget, la FUB recommande entre 10 et 25 euros par habitant et par an.

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : avenue du Centre et avenue des Frères Lumières pour rejoindre la piste cyclable le long de la RD10, avenue de la Source de la Bièvre (de chaque côté de l'avenue), avenue du Pas du Lac (de chaque côté de l'avenue, entre l'avenue de la Source de la Bièvre et la place Pompidou), avenue About (côté ouest), avenue du Pas du Lac (à partir du rond-point centre commercial vers le quartier du Pas-du-Lac, pour franchir le pont et rejoindre l'avenue Delouvrier), avenue de Kierspe (côté Nord, à partir du gymnase A. Colas vers la commune de Voisins-le-Bretonneux)...

Aménagements des intersections :

Ronds-points : pour les aménagements se reporter aux préconisations, déjà inscrites dans le schéma directeur cyclable SQY

Carrefours : à aménager selon les dispositions du code de la route avec sas-vélo, pictogrammes vélo et autres signalisations réglementaires au sol, le cas échéant le long des passages piétons.

Action n°4 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. *maillage, par exemple : les équipements municipaux ou intercommunaux, les commerces, cinémas, gares de SQY-Montigny et gare de Trappes ...*

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Trappes, Voisins-le-Bretonneux, Bois d'Arcy.

par exemple :

.de la gare de Montigny pour rejoindre Trappes le long de la voie ferrée et RD10 (la « piste » actuelle est dans un état lamentable)

. le long de la CD36 pour aller à la piscine ou au gymnase Colas en venant de Voisins ...

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Tous les quartiers de Montigny sont concernés et pourront en bénéficier.

Action n°7 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Double-sens cyclable : par exemple, la rue Colette et la rue de la République.

Cédez-le-passage cycliste aux feux : par exemple, pour tourner à droite dans la rue Sully en venant de l'avenue d'Alembert ; dans l'av. Kessel en venant de l'av. Descartes.

Action n°8 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé véligo à la gare de SQY - Montigny-le-Bretonneux.

Le changement en 2020 de mode de gestion des consignes (désormais en surréservation de 50%) permet de répondre à la demande de stationnement vélos sécurisés. Ce service répond à une forte attente des habitants, des voyageurs de passage et des personnes qui viennent travailler à Montigny. Compte tenu la croissance régulière de la demande, ce dispositif atteindra sa limite capacitaire à court terme. Il faut donc planifier son extension en réservant des surfaces pour y implanter de prochains locaux.

Action n°10 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Exemple : place Pompidou (avec le théâtre, cafés, commerces, bureaux, logements... et à ce jour, en février 2020, aucun arceau !)

Les arceaux doivent permettre d'attacher les vélos en sécurité : arceau + roue avant ET le cadre. A Montigny, pour la plupart des arceaux installés jusqu'à présent , le diamètre du tube est trop important et ne permet pas d'attacher facilement son vélo (problèmes, comme par exemple devant la Médiathèque du Canal).

Action n°11 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°12 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Cette action relève de la compétence d'urbanisme, déléguée à l'intercommunalité, donc à intégrer dans le PLUi de SQY.

Action n°13 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°14 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo**Action n°15 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°16 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°17 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Par exemple : se déplacer majoritairement à vélo pour aller à la mairie pour les élu·e·s (qui ne viendraient pas à pied ou en bus)

Action n°18 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°19 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°20 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.